



Rachat part indivision d'un bien préempté

Par gogoe64

Bonjour, avec mes 2 frères nous avons hérité de la maison familiale qui est en indivision maintenant. Nous avons dû la faire estimer pour le notaire mais cette estimation (400 000) s'avère être nettement en dessous de la valeur du bien. Mes frères ont voulu le mettre en vente mais la mairie la préempté et nous propose un prix a peine au dessus de l'estimation (500 000) et elle est ferme sur ce prix. Je voudrais donc acheter les parts de mes frères mais je ne sais pas quelle somme je dois leur donner et s'il paieront une plus-value ou non. Pourriez vous m'éclairer?

Par ESP

Bonjour
Toute somme au dessus du prix retenu pour la succession est une plus value.

Par gogoe64

d'accord, mais est ce que je peux racheter les parts de mes frères sachant que le bien est préempté?